



Compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2008

Présents : ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P - GUILHAUMON JM – GOUTY M – JAFFUEL C - MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL Michel

Absente excusée représentée :
BERRETTE Sarah *procuration* à BARDOU GUY

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du conseil du 19 mars 2008. Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce compte-rendu.

Monsieur le Maire informe le conseil que les élus pourront consulter les comptes-rendus des conseils communautaires. Un classeur sera à leur disposition au secrétariat.

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 : COMMUNE, SPEA, et LOTISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2007

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur Bedos en effectue la présentation. Monsieur Bedos dit que les comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion présenté par le percepteur de Pézenas. Il en ressort les résultats suivants :

1) Commune

Il apparaît un excédent de résultat de fonctionnement de 169 493.50 €.

2) SPEA

Il apparaît un excédent de résultat de fonctionnement de 12 827.15 €, et d'investissement de 169 989.76 €.

3) Lotissement

Concernant le lotissement, le budget est clôturé en 2007.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les affectations de résultat, et les comptes administratifs 2007.

II – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2008

Monsieur Bedos présente le montant des rentrées fiscales prévues pour l'année 2008 : en maintenant les taux de 2007, il s'élèverait à 279 414 €, soit une augmentation de 16063 € par rapport à l'année dernière : 16.11 % pour les taxes d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière (bâti) et 80.04 % pour la taxe foncière (non bâti). Ce montant est divisé par douze et versé chaque mois par la perception à la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le taux des impôts pour l'année 2008 tel que présenté.

III - Vote des subventions

Monsieur Bedos présente au conseil municipal les subventions attribuées aux associations neffiessoises. L'association Courir à Neffiès n'existe plus et la subvention de 1000 € qui leur était attribuée est reversée entièrement à l'association du 3^{ème} âge qui redémarre avec un nouveau bureau. Pour la première année, une subvention de 100 € est versée au Restos du Cœur (6 Neffiessois ont été distribués par les Restos cette année).

Le Conseil municipal à l'unanimité vote ces subventions.

IV - Désignation d'un délégué au RDL « Régie de développement local »

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de désigner un délégué titulaire et suppléant au RDL. Madame Christine Jaffuel et Madame Danièle Bonvalet proposent leurs candidatures. Le conseil municipal à l'unanimité désigne ces candidates.

V – CONVENTION AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une habitation située Place Paul Gauffre comprenant le porche reliant la rue de la Chapelle à la rue Lieutenant Gauffre doit être sécurisée pour permettre la continuité des travaux du centre du village. Il est nécessaire que le propriétaire donne son accord à la commune et aux entreprises pour ces travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention.

VI – DESIGNATION D'UN EXPERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un immeuble situé 12 Grand Rue à Neffiès menace ruine. Les propriétaires ont été informés par plusieurs courriers de l'état de leur habitation et aucune action n'a été entreprise à ce jour. Il a demandé au tribunal administratif de nommer un expert pour examiner la construction, en constater l'état et déterminer les mesures pour mettre fin à l'imminence du péril constaté. Madame Viviane Canova-Parise a été désignée par le tribunal administratif de Montpellier par ordonnance du 7 avril 2008.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la mise en place de la procédure d'immeuble menaçant ruine et le choix de l'expert.

Le conseil municipal à l'unanimité vote cette décision.

VII – INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut voter les indemnités du maire et des adjoints. Il propose d'appliquer le taux maximal pour ces indemnités : 31% de l'indice de base 1015 pour le maire, soit 1159.79 € brut par mois, et 8.25 % de l'indice de base 1015 pour les adjoints, soit 308.65 € brut par mois.

Le conseil municipal à l'unanimité vote ces indemnités.

VIII - INFORMATIONS

1) Restauration scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Bordes qui porte les repas à la cantine en liaison chaude, assurera cette prestation en liaison froide en 2009, ceci étant imposé par les services vétérinaires. La commune doit acquérir un four plus important pour réchauffer les repas. De plus, il demande à la commune que le nombre de repas leur soit communiqué le lundi pour toute la semaine, afin de prévoir les quantités.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'acquisition du four. Monsieur Revel prendra en charge ce dossier.

2) Journée européenne du solaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un particulier (artisan installé sur la commune) a demandé la salle polyvalente pour organiser une conférence sur la journée européenne solaire le 17 mai 2008. Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le prêt de cette salle communale pour un débat à finalités commerciales.

Le conseil municipal autorise la location de salle à l'unanimité, moyennant le paiement de la location.

3) Avancement des travaux

Monsieur Bardou présente l'avancement des travaux sur la commune : le 1^{er} réservoir sera mis en route le 2 mai 2008 ; le génie civil de l'aire de lavage est terminé, le Satese, Epur Nature et le maître d'œuvre Ginger Environnement ont effectué une visite de la station et ont confirmé son bon fonctionnement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.